

Communauté de communes

Ardèche Rhône Coiron

Cruas, le 6 Mars 2017

- ▷ Alba la Romaine
- ▷ Aubignas
- ▷ Baix
- ▷ Cruas
- ▷ Le Teil
- ▷ Meysse
- ▷ Rochemaure
- ▷ St Bazile
- ▷ St Lager Bressac
- ▷ St Martin sur Lavezon
- ▷ St Pierre La Roche
- ▷ St Symphorien sous Chomérac
- ▷ St Thomé
- ▷ St Vincent de Barrès
- ▷ Valvignères

AVIS

Éric CUER, Président de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron informe qu'un Conseil Communautaire aura lieu le :

Lundi 13 mars 2017 à 18h00

**Au siège de la Communauté de Communes Ardèche
Rhône Coiron à CRUAS**

Ordre du jour :

- Délibération relative au rapport d'activités 2016 de l'office du tourisme Sud Ardèche Rhône et Villages.
- Délibération relative aux indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents
- Délibération relative au contrat d'assurances des risques statutaires des agents de la CC Ardèche Rhône Coiron
- Délibération relative à une 6ème modification statutaire du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale
- Délibération relative à une modification statutaire de l'EPIC Office du Tourisme Intercommunal
- Délibération relative à l'opposition au transfert de compétences PLUi
- Délibération relative à l'adhésion à Eco-Emballages
- Délibération relative à la désignation de représentants à la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Ardèche Méridionale
- Délibération relative à la désignation d'un représentant au Conseil d'Administration du Lycée Xavier MALLET
- Délibération relative à la désignation d'un représentant au Collège Marcel CHAMONTIN
- Délibération portant sur la désignation de représentants de l'EPCI Ardèche Rhône Coiron à la commission du marché des producteurs locaux et de Pays
- Délibération portant sur le renouvellement de la mise à disposition partielle d'un agent titulaire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Payre pour exercer les fonctions d'agent administratif
- Délibération portant sur le renouvellement de la mise à disposition partielle d'un agent titulaire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Payre pour exercer les fonctions de technicien rivières
- Délibération relative à la Convention de remboursement de frais entre la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron et le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien (SMAE) de la Payre et de ses affluents
- Vote du budget annexe 2017 de l'OTI